

Question de Mme Kattrin Jadin au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la résorption du retard des remboursements des accises sur le carburant aux sociétés de transport" (n° 17334)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, monsieur le ministre, les sociétés de transport peuvent solliciter la restitution des accises sur le carburant des véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Or d'importants retards s'étaient accumulés dans le traitement de ces demandes de remboursement au cours des dernières années, ce qui mettait l'équilibre financier de ces sociétés en grand danger. J'avais adressé plusieurs questions à propos de ces retards, qui concernaient les années 2009 à 2012, à votre prédécesseur, en réponse desquelles il m'avait affirmé avoir pris plusieurs mesures pour que les délais de remboursement reviennent à la normale.

Monsieur le ministre, ma question est très simple. Pouvez-vous me confirmer que ce retard a aujourd'hui été entièrement résorbé et que les sommes dues ont été remboursées aux sociétés de transport?

Koen Geens, ministre:

Monsieur le président, madame, le retard auquel vous faites allusion n'est pas totalement résorbé à l'heure actuelle.

Pour l'instant, les dossiers traités introduits par les entreprises qui ne sont pas établies en Belgique sont ceux réceptionnés en février et mars 2012.

Depuis fin mars, l'administration générale des Douanes et Accises a mis à disposition 40 personnes équivalent temps plein supplémentaires afin de résorber le retard le plus rapidement possible. On a déjà observé une augmentation du nombre de dossiers traités pour la semaine du 1^{er} au 5 avril. Au cours de cette semaine, le nombre moyen de déclarations traitées a plus que doublé, passant de 300 à 680.

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le ministre, je vous remercie.